

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON



## Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2025

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 20 Mars 2025

Transmise au Contrôle de légalité le 2 Avril 2025

Affichée le 2 Avril 2025

**Nombre de Conseillers Syndicaux :**

*En exercice : 88*

*Présents : 8*

*Pouvoirs : 0*

*Excusés : 22*

*Votants : 8*

2<sup>ème</sup> convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Mars à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle Sauvaire au REVEST les EAUX sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carold
LE PRADET	ROGER Isabelle
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Absences excusées	
BANDOL	BOURON Valérie
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie - SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	HENRY Pierre – VEBER Jean-Louis
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LA VALETTE	BAGNOL Luc
OLLIOULES	GARRONE Florence
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – HAINIGUE Michel MATTEI Sylvie
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RIANS	GEROLIN Eric
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie - MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

**Rapporteur** : Mme RAVINAL Danièle, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Vu les articles L.2312-1 et R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 13 Mars 2025,

Considérant la délibération fixant la contribution des communes membres du SIVAAD,

Le Budget primitif retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice,

Considérant que le budget primitif comprend un budget principal retraçant les dépenses et les recettes des services du SIVAAD,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est intervenu lors de l'Assemblée Générale du SIVAAD, le 13 Mars 2025 au sein de la commune de PUGET VILLE et que le projet de budget a été examiné par les membres du bureau syndical,

Considérant que ces derniers n'ont pas formulé de critique nécessitant des modifications sur la structure du Budget,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'année 2025 est présenté aux membres du Comité Syndical accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions,

Considérant qu'il est proposé au Comité Syndical de voter le projet de budget primitif 2025 qui se répartit comme suit :

- L'équilibre du Budget Primitif 2025 s'établit à 1 105 483,19 €

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	646 034 €	459 449,19 €
Recettes	646 034 €	459 449,19 €

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Oui l'exposé du rapporteur,

Adopte le projet de budget primitif 2025

<b>Pour</b>	<b>8</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Fait ainsi et délibéré le 27 Mars 2025 au REVEST les Eaux.

Pour extrait conforme  
Le Président du SIVAAD  
Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture  
083-256301126-20250327-2025AG2703\_2-BF  
Date de réception préfecture : 01/04/2025